

Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Tout d'abord permettez-moi de vous présenter nos excuses pour ce déménagement de dernière minute, et également d'excuser auprès de vous les absences de Madame Dominique Eloy, et de Monsieur le Bourgmestre, tous deux membres de la commission, sur les routes qui les emmènent vers les sommets enneigés de la France. J'excuserai également Madame Véronique Bonni.

Pour la troisième fois, j'ai le plaisir de vous définir la notion de « Mérite » :

Le dictionnaire nous dit que le mérite est ce qui rend une personne digne d'estime, de récompense ou ce qui rend une conduite digne d'éloges.

C'est un « Ensemble de qualités intellectuelles et morales d'une personne particulièrement estimables »

C'est aussi le « Nom de certains ordres et décorations ».

Une conduite digne d'éloge, un ensemble de qualités morales.

Les candidats au trophée du mérite sportif en font la démonstration quotidienne.

Tous les candidats sont des amateurs et mènent de front pour les plus jeunes études et entraînements.

Je ne doute pas un seul instant que le trophée qui a été confié l'an dernier à Mademoiselle Caroline LORQUET a trôné en bonne place à son domicile ou dans les locaux du club des Volontaires.

Aujourd'hui je remplacerai le trophée du Mérite Sportif par une miniature qui vous rappellera j'espère la définition de la notion de Mérite, afin que, chaque jour, la partie de la définition qui dit « Ensemble de qualités intellectuelles et morales d'une personne particulièrement estimables » soit votre plus stricte réalité.

Et maintenant, à qui attribuer le trophée pour l'année 2006 ?

Juste vous rappeler que la commission est composée d'un représentant de chaque groupe politique démocratique présent au conseil communal, d'un médecin et d'un kinésithérapeute de la commune et d'un professeur d'éducation physique.

Cette année, élections communales obligent, la commission a été renouvelée et les membres en sont :

Madame Dominique Eloy, maîtresse spéciale d'éducation physique ;
Monsieur le Docteur Michel Jason ; Monsieur Giovanni Giovanelli ; kinésithérapeute ;
Mesdames Véronique Sacré, et Brigitte Collart, Monsieur Benoît Jeanette ; conseillers communaux ; Monsieur le Bourgmestre et moi-même.

La commission s'est réunie ce 30 mars 2007.

Selon le règlement, est éligible au mérite sportif, **toute personne**, pratiquant ou responsable, ayant un lien direct avec la commune, soit par le fait d'y être domiciliée soit par le fait d'être affiliée à un club de l'entité. Est également éligible un club ou une équipe affiliée à un club dont le siège est situé sur le territoire de la commune.

Toutes les disciplines sportives peuvent être récompensées. Le trophée ne pourra être attribué à une personne, pratiquant ou responsable, dont le sport est la profession habituelle.

Les résultats pris en considération sont les résultats du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

La commission a examiné les 5 candidatures suivantes :

- ❖ Mademoiselle **Amandine HENROTTE**, née le 09 août 1993, domiciliée à Dison – vice championne provinciale, championne francophone et **championne de Belgique de Gymnastique en division 1 Espoir**. Elle est affiliée à la société Royale de gymnastique « Les Volontaires ».
- ❖ Monsieur **Marc WASSON**, né le 26 décembre 1960, domicilié à Dison, a été sacré **vice champion de Belgique en Tennis de Table** (fédération ouvrière de Tennis de table). Il est affilié à la Raquette Disonaise, club évoluant maintenant au sein de la « bulle » avenue Jardin école.
- ❖ Monsieur **Bastien SORET**, né le 30 juillet 1992, domicilié à ANDRIMONT, a accumulé au cours de l'année 2006 une série impressionnante de records dans diverses catégories de course. Son palmarès 2006 compte notamment **4 titres de champion régional**, 6 podiums aux championnats francophones 2006, dont **5 titres de champion francophone** et 5 podiums aux championnats de Belgique 2006, dont **2 titres de champion de Belgique aux 400 mètres 4 nages et aux 800 mètres nages libre**. Il a en plus emporté une série de victoires lors de compétitions nationales ou internationales. Il est affilié au club DISON WELKENRAEDT SWIMMING TEAM
- ❖ Monsieur **Nathan SORET**, né le 07 juin 1995, domicilié à ANDRIMONT, suit les traces de son frère aîné. Il nous présente un palmarès pour la saison 2006 de **3 titres de champion régional**, il a réalisé 2 podiums aux championnats 2006 et s'adjuge une brillante 3^{ème} place au championnat de Belgique en 100 mètres papillon (discipline que je trouve particulièrement difficile, si vous me permettez ce commentaire).
- ❖ Le **Basket Club Dison Andrimont**, pour la brillante saison générale du club avec :
 - L'équipe senior Hommes : championne en 2^{ème} provinciale, accédant ainsi à la 1^{ère} provinciale (commentaire de l'échevin vous vous souviendrez que cette

équipe a accédé à la deuxième provinciale lors de la saison 2004-2005). Cette équipe est également finaliste de la coupe de la Province

- L'équipe senior Dames : Championne en 3^{ème} provinciale, accédant à la deuxième provinciale
- L'équipe Juniors : championne de sa série
- Les équipes poussines et poussins : toutes deux finalistes de la coupe provinciale des jeunes.

Comme vous pouvez le constater le panel était large.

Les membres de la commission ont à nouveau été confrontés à un choix difficile.

Des candidats très jeunes faisant preuve d'une belle maturité nécessitant de consacrer chaque jour des heures de loisirs à l'entraînement, afin de présenter un palmarès fait de performances individuelles.

Un candidat nettement plus âgé mais qui présente le même courage et la même volonté d'atteindre un objectif

Et puis un club, où les heures d'entraînement sont tout aussi nombreuses mais où la victoire est celle d'une équipe sur la durée de la saison.

Les critères de la définition étaient à nouveau parfaitement remplis pour toutes les candidatures et il a fallu poser un choix.

Comme prévu par le règlement, celui-ci a eu lieu à bulletin secret. Le vote s'est déroulé comme suit : chaque membre du jury accorde 3 points à la candidature classée en 1^{ère} position, 2 points au second et 1 point au troisième.

Après dépouillement et avec 16 points sur un maximum de 18, le Mérite Sportif Disonais 2006 est attribué à

Monsieur Bastien SORET

Je forme des vœux pour que ce trophée, que vous conserverez une année, vous permette de vivre l'éloignement de votre cellule familiale avec sérénité, qu'il soit un encouragement quotidien, un facteur de motivation supplémentaire, et vous aide à remplir vos obligations d'étudiant et à satisfaire votre passion pour la natation.

Vinciane BROCKAERT
Echevine des Sports